



Mon amie n'a pas le droit de sortir

Par Rorob06

Bonjour, j'ai une amie (que je connais depuis maintenant 12 ans), qui n'a jamais eu le droit de sortir, ou même d'aller en cours seule. Au début c'était à cause de problèmes de santé, et sa mère a fini par devenir un peu plus souple, puis il y a eu le covid... Depuis, elle ne peut plus sortir, ni même recevoir de visite chez elle... Malgré qu'elle ait maintenant 19 ans, sa mère lui impose une très forte pression psychologique, et ne lui laisse aucune liberté. J'ai beau avoir essayé de discuter avec elle, que ce soit en direct, ou par l'intermédiaire de mon amie, elle reste bornée, et est même irritée par le sujet. En plus de cela, elle nie totalement le fait que la situation devient de plus en plus difficile à supporter pour sa fille, qui n'a aucune autonomie car aucun moyen financier pour pouvoir se permettre de quitter le domicile familial.. J'aimerais l'aider mais je ne sais pas quoi faire...

Par Isadore

Bonjour,

Votre amie devrait consulter un assistant social (du CROUS par exemple). Si elle va au lycée ou à la faculté, elle devrait avoir des services d'aide sociale et psychologique sur place.

Elle peut aussi prendre rendez-vous avec un médecin (puisque'elle a eu des problèmes de santé...).

S'il y a des violences physiques ou des menaces de violences (y compris des choses la privation de nourriture), ou de la séquestration, il faut voir la police.

Le problème est que votre amie est majeure. Sauf dans le cas où sa mère commet la frappe, la menace, ou la séquestre, votre amie va devoir affronter sa mère pour s'en sortir.

Par exemple, que se passe-t-il si elle essaye de sortir sans l'accord de sa mère, ou vient passer la soirée chez vous après les cours ?

Par kang74

Bonjour

Vous dites que votre amie a des problèmes de santé : quels sont ils ?

Vous dites que votre amie ne dispose pas de revenus : pourquoi ne pas chercher un travail pendant les vacances ?

Violence ou pas, la mère n'est plus obligée de loger sa fille : donc votre amie doit trouver les moyens d'être autonome le plus rapidement possible .

Si elle le peut : car malheureusement certaines maladies restreignent les possibilités d'être autonome , je pense par exemple aux mesures de protection qui peuvent les restreindre .

Car , effectivement, des solutions peuvent être trouvées via l'établissement qu'elle suit, si elle a envie d'être plus autonome , et si c'est possible par rapport à son état de santé , sans qu'elle se mette en danger .

PS : vous dites discuter la mère en direct ou avec votre amie, et vous dites qu'elle n'a pas de visites : c'est assez contradictoire ...

Je n'ai pas compris si votre amie se plaint ouvertement de la situation.

Par Rorob06

Mon amie a eu des problèmes de santé durant son enfance, et elle n'en est plus atteinte à ma connaissance. J'avais pu parler à sa mère il y a deux ans à la sortie du lycée quand elle était venue chercher sa fille, c'est d'ailleurs la dernière fois que je l'ai vue. Elle s'est déjà plainte de la situation auprès de sa mère, et d'après elle, dès lors qu'elle se plaint, sa mère devient insupportable et agressive verbalement. Nous n'avons pas eu l'occasion d'essayer de voir sa réaction si

jamais mon amie rentrait plus tard des cours ou autre, car encore actuellement, sa mère l'emmène et la ramène de la fac en voiture. Et mon amie a tellement peur de la réaction que sa mère pourrait avoir qu'elle n'ose pas essayer de sortir, même en son absence.

Je ne vois pas comment mon amie pourrait gagner son autonomie, sa mère contrôle absolument tout ce qui se passe dans sa vie, elle n'a même pas accès à son propre compte bancaire, et sans pouvoir sortir, elle ne peut trouver d'emploi pour devenir autonome financièrement

Par Isadore

Bonjour,

Il y a deux ans elle était mineure, sa mère était en droit de contrôler ses sorties et son compte bancaire.

Votre amie est majeure. Si elle n'est pas sous tutelle ou curatelle, elle doit prendre ses décisions. Elle ne peut être aidée malgré elle. Si votre amie préfère se soumettre à sa mère plutôt que de la voir réagir de manière "insupportable et agressive verbalement", il n'y a pas grand-chose à faire. C'est un choix.

Votre amie peut prendre un certain degré d'autonomie, par exemple en allant à la banque récupérer le contrôle de son compte, téléphoner à sa mère dans la journée pour lui dire qu'elle va passer la soirée chez vous, parler à un médecin pour se faire aider face à ses peurs...

La seule chose envisageable en l'absence de délit clairement établi serait d'aller déposer une main-courante à la gendarmerie si vous soupçonnez des violences psychologiques.

Ou si vous connaissez un membre de la famille (le père par exemple), lui faire part de vos inquiétudes.

Par kang74

Il y a des problèmes de santé qui durent toute une vie .

Votre amie a 19 ans il y a le service social du crous qui lui permet d'obtenir de l'aide, m'enfin elle est libre de partir de chez sa mère, de refuser de suivre sa mère et sa mère ne pourra rien y faire si elle refuse de la suivre à la sortie de la fac .

Il n'y a AUCUNE raison de ne pas avoir accès à son compte bancaire SI cette amie n'a pas de mesures de protection,(ce qui voudrait dire qu'elle a un trouble qui altèrent ses capacités)

Elle peut ouvrir un compte bancaire et y faire domicilier ses bourses si elle est boursière (parce qu'un compte bancaire ne se remplit pas tout seul)

Elle peut arrêter ses études, elle peut travailler.

Et connaissant un peu le fonctionnement d'une fac, il est impossible de savoir quand sa fille peut /doit/veut sortir ; on ne fait pas l'appel

Donc dans votre récit il y a beaucoup d'incohérences : soit votre amie accepte de plein gré de faire ce que lui dit sa mère et elle vous baratine, soit elle souffre potentiellement d'un trouble et sa mère doit veiller sur elle .

Votre amie est libre : de venir avec vous, de sortir avec vous et de vous dire aussi ce qu'elle a envie .

Mais être libre c'est aussi être capable d'assumer sa liberté .

Par Rorob06

C'est bien ce que je pensais, merci pour vos réponses. Je vais essayer de contacter son père et ses grands parents pour leur faire part de mes inquiétudes.

Merci à vous, et bonne journée

Par kang74

Votre amie est libre d'appeler son père et ses grands parents de là ou elle veut : ce n'est pas ce qui manque, les moyens de communiquer, en fac !!!

Je ne comprends pas bien votre intervention dans tout cela ...

Cela peut facilement se retourner contre vous : votre amie est à la fac , donc sa mère n'y est pas , et si elle veut agir elle peut donc facilement le faire .

Donc vraisemblablement elle ne VEUT pas le faire .

Par Isadore

Oui, votre amie pourrait agir, surtout que si sa famille est du genre à s'inquiéter de son sort, on suppose qu'ils ne la laisseraient pas à la rue si sa mère refuse de l'héberger.

Si elle n'a pas encore demandé à son père ou à ses grands-parents de l'aider :

- c'est qu'elle ne veut pas de leur aide ;
- ou qu'elle ne peut compter sur eux, donc je ne sais pas si les avertir sera utile ;
- ou que votre amie a un problème qui altère son discernement, et dans ce cas sa famille risque de vous demander de vous mêler de vos affaires.

C'est plutôt elle qui devrait appeler son père ou ses grands-parents dans un premier temps.

Par kang74

Je rajouterai un 4ème item :

- elle vous baratine pour ne pas sortir avec vous ou parce qu'elle a un trouble...

Il est impossible qu'un enfant scolarisé en fac qui est libre de ses allers et venues (donc peut passer toute la journée dehors si il le souhaite jusqu'au retour de sa mère)soit séquestré ...

Plus besoin d'aller en agence pour ouvrir un compte bancaire et gérer sa vie comme elle le souhaite.

Par Rorob06

C'est bien ce que je pensais, merci pour vos réponses. Je vais essayer de contacter son père et ses grands parents pour leur faire part de mes inquiétudes.

Merci à vous, et bonne journée